

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Document de séance

16.4.2009

B6-0187/2009

PROPOSITION DE RÉOLUTION

déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement

par Gunnar Hökmark

au nom du groupe PPE-DE

sur les résultats du sommet du G20 qui s'est tenu à Londres le 2 avril 2009

Résolution du Parlement européen sur les résultats du sommet du G20 qui s'est tenu à Londres le 2 avril 2009

Le Parlement européen,

- vu la déclaration du groupe des 20 du 2 avril 2009 intitulée "Plan mondial pour la relance économique et la réforme",
 - vu la déclaration du groupe des 20 du 2 avril 2009 "Renforcer le système financier",
 - vu le plan d'action présenté à New York lors du sommet du G20 de septembre 2008,
 - vu la liste de l'OCDE de pays qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière d'échange d'informations fiscales publiée le 2 avril 2009,
 - vu la réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'Eurogroupe, tenue le 12 octobre 2008 en vue de l'adoption d'un plan de sauvetage coordonné face à la crise économique,
 - vu le rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la supervision financière de l'UE, présidé par M. Jacques de Larosière et son rapport à la Commission du 25 février 2009 dans la perspective du Conseil européen de printemps 2009,
 - vu sa résolution du 11 mars 2009 sur un plan européen de relance économique¹,
 - vu le résultat du Conseil européen de printemps,
 - vu l'article 103, paragraphe 2, de son règlement,
- A. considérant que les performances économiques mondiales sont en déclin rapide en 2009 et qu'une lente reprise n'est attendue qu'en 2010, selon les prévisions les plus optimistes, ce qui nous rapproche d'une crise sociale et politique profonde,
- B. considérant que les principaux défis à relever face à la récession de l'économie internationale et de l'économie européenne sont le manque de confiance sur les marchés financiers et des capitaux et la hausse du chômage; considérant que des actions sont nécessaires pour assurer les crédits interbancaires et le fonctionnement des marchés du crédit,
- C. considérant qu'il s'est avéré que l'appartenance à la zone euro renforce la stabilité économique des États membres concernés, ce qui est dû en premier lieu à leurs efforts pour adhérer aux critères de Maastricht et au pacte de stabilité et de croissance ainsi qu'à la protection dont ils bénéficient à l'égard des fluctuations monétaires,

¹ Textes adoptés de cette date, P6_TA-PROV(2009)0123.

- D. considérant que plusieurs États membres ont connu de graves problèmes de balance des paiements, certains ayant dû recourir à l'aide du FMI,
- E. considérant que le plan mondial pour la relance économique et la réforme englobe les objectifs suivants: (1) rétablir la confiance, la croissance et les emplois; (2) remettre en état le système financier de manière à restaurer le crédit; (3) renforcer la régulation financière pour rétablir la confiance; (4) financer et réformer les institutions financières internationales de manière à surmonter la crise et à éviter les crises à venir; (5) promouvoir le commerce et l'investissement mondial et rejeter le protectionnisme, pour favoriser la prospérité et (6) bâtir une relance solidaire, écologique et durable,
1. se félicite du plan mondial pour la relance économique et la réforme du groupe des 20; est satisfait de constater que le plan mondial est conforme aux efforts déjà déployés à l'intérieur de l'Union européenne, ce qui permet d'ajouter une dimension plus globale et d'éviter des politiques contradictoires, dont les effets s'annulent les uns les autres;
 2. se félicite du rôle prépondérant que l'Union européenne a joué lors du sommet, en donnant des orientations et en élaborant des solutions concrètes;
 3. se félicite de l'approche commune adoptée pour mieux réguler le secteur financier et améliorer la supervision financière; presse tous les gouvernements de respecter les engagements qu'ils ont pris pendant le sommet du G20;
 4. invite le nouveau Conseil de stabilité financière ainsi que le FMI à présenter au Parlement européen leur rapport sur le contrôle de la mise en oeuvre du plan d'action pour le renforcement du secteur financier;
 5. attire l'attention sur le fait que les mesures souvent énergiques prises dans le secteur financier ne sont pas censées éviter des fermetures d'entreprises données mais prévenir une désintégration du secteur, qui aurait un effet domino désastreux dans le reste du secteur financier ainsi que dans l'économie réelle;
 6. est favorable au doublement, de 25 à 50 milliards d'euros, de l'instrument de l'Union européenne qui apporte une assistance financière à moyen terme aux balances des paiements des États membres qui ne font pas partie de la zone euro;
 7. presse tous les États membres qui ne sont pas couverts par une clause de non participation et qui sont toujours en dehors de la zone euro de se concentrer sur le respect des critères de Maastricht et de viser une adoption aussi rapide que possible de l'euro de manière à être mieux protégés d'éventuelles crises à venir;
 8. se félicite des baisses de taux successives auxquelles la BCE a procédé pour promouvoir la croissance et de sa mise en place rapide d'instruments financiers à court terme destinés à relancer le crédit interbancaire;
 9. observe que le recours massif des gouvernements à l'emprunt commence à peser sur les marchés des capitaux, dès lors que ceux-ci sont en cours d'assèchement, qu'un effet

d'éviction commence à se faire sentir et que les taux d'intérêt à moyen et à long terme augmentent peu à peu, ce qui risque d'annuler les efforts des banques centrales pour faire baisser les taux d'intérêt; presse tous les États membres de revenir à un niveau raisonnable de déficit public, dans les meilleurs délais;

10. est conscient que la forte augmentation que connaissent actuellement les dépenses publiques pourrait entraîner une augmentation tout aussi forte de la fiscalité à l'avenir; met en garde contre l'espoir de voir l'inflation amortir l'impact sur les caisses des États, car les retraités et les générations futures en seraient les principales victimes;
11. se félicite du fait que le G20 ait opté, dans une large mesure, pour des solutions fondées sur des prêts et des garanties, ce qui permettra de produire des effets économiques maximaux tout en aidant à réduire l'impact à long terme, sur les caisses publiques, de ces programmes qui représentent plus de mille milliards USD;
12. est inquiet de la divergence des taux de productivité à l'intérieur de la zone euro et demande instamment que des mesures correctives soient prises au niveau national, chaque fois que c'est nécessaire;
13. rejette toute forme de protectionnisme, tant dans l'économie réelle que dans le secteur financier, en réaction à la récession économique et à la chute des échanges mondiaux; souligne que les réglementations proposées doivent, cas échéant, éviter les impacts protectionnistes et extraterritoriaux;
14. se félicite de l'augmentation substantielle des ressources du FMI, qui est le principal pourvoyeur d'assistance financière pour les pays qui rencontrent des problèmes de balance des paiements, y compris des États membres de l'Union européenne, et qui s'efforce de soutenir la croissance sur les marchés émergents et dans les pays en développement;
15. demande à la Commission d'évaluer le montant supplémentaire de droits de tirage spéciaux du FMI qui pourrait s'avérer nécessaire, et à la BCE, d'évaluer les effets de cette expansion sur la stabilité des prix mondiaux;
16. se félicite que les quatre pays qui demeuraient sur la liste noire des paradis fiscaux de l'OCDE aient été retirés de cette liste, dès lors qu'ils ont accepté des règles de transparence fiscale peu après le sommet du G20;
17. demande à la Commission de lancer, dans le contexte de la réflexion sur l'avenir de la stratégie pour le développement durable, les processus nécessaires visant à tenir pleinement compte des conséquences du changement climatique sur toutes les politiques existantes; lui demande d'évaluer la possibilité de créer un marché intérieur efficace pour l'énergie renouvelable;
18. souligne la nécessité de la mise en oeuvre effective du paquet climat et énergie et d'investissements plus importants dans l'énergie renouvelable, dans l'énergie à faible émission de carbone et dans l'efficacité énergétique, qui devrait être un volet central du plan d'action pour l'énergie (2010-2014);

19. souligne la nécessité d'intégrer l'éco-innovation dans toutes les politiques pertinentes de manière à la promouvoir rapidement sur une large échelle et demande à la Commission d'examiner des cadres réglementaires ainsi que d'étudier les obstacles réglementaires et les défaillances du marché susceptibles d'entraver l'adoption de technologies environnementales et de nouvelles innovations;
20. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la BCE, aux parlements et aux gouvernements des États membres, aux États membres du G20 et au FMI.